Nations Unies A/70/15 (Part I)

Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixantième réunion directive

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixantième réunion directive*

Genève, 10-12 décembre 2014

Introduction

1. La soixantième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par le Président du Conseil, le mercredi 10 décembre 2014. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu deux séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent

1. ***Rapport 2014 sur les pays les moins avancés : croissance et transformation structurelle − Un programme de développement pour l'après-2015***
(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés* (UNCTAD/LDC/2014).

2. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-neuvième session
(Point 3 de l'ordre du jour)

3. Le Président de la soixante-neuvième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a présenté son rapport.

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixantième réunion directive, tenue du 10 au 12 décembre 2014 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n°15* (A/70/15).

15-07007 (F) 060515 070515

Merci de recycler

4. Le Conseil a pris note du rapport de la soixante-neuvième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme tel que modifié et publié sous la cote TD/B/WP/267/Rev.1, et a fait siennes les conclusions concertées que le Groupe de travail avait adoptées à cette session. Ces conclusions concertées portaient principalement sur le descriptif de programme proposé pour l'exercice biennal 2016-2017 tel qu'il est présenté dans le document TD/B/WP(69)/CRP.1/Rev.1.

B. Questions diverses
(Point 4 de l'ordre du jour)

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil :

a) A approuvé la désignation de l'Inde en tant que membre du Groupe de travail pour 2015;

b) A approuvé les demandes de deux organisations non gouvernementales − Center for Democracy and Technology et Global Foundation for Democracy and Development − qui figurent dans les documents portant les cotes TD/B/EX(60)/R.1 et R.2, respectivement;

c) A approuvé le calendrier révisé des réunions pour 2015 (TD/B/EX(60)/CRP.1). Le Président a indiqué que le secrétariat publierait un calendrier actualisé des réunions pour 2015;

d) A adopté les projets d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission du commerce et du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement (voir annexes I et II).

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

6. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que le *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés : croissance et transformation structurelle − Un programme de développement pour l'après-2015* était le dernier d'une série de rapports que la CNUCED avait publiés en 2014 sur les questions relatives au programme de développement pour l'après-2015.

7. Bien que les objectifs de développement durable soient en cours de négociation, ils seraient probablement plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement. Il serait essentiel de dresser le bilan des échecs rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire et de mettre l'accent sur les progrès enregistrés pour atteindre les objectifs de développement durable. Les principales conclusions du *Rapport* mettaient en évidence la relation étroite qui existait entre la transformation structurelle de l'économie, la diversification de la production et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour parvenir à une croissance durable, il fallait concilier les objectifs de croissance et de développement économiques et humains. À cet égard, le *Rapport* contribuait à enrichir la transition entre l'arrivée à échéance des objectifs du Millénaire pour le développement et la conceptualisation d'objectifs de développement durable qui étaient plus ambitieux.

8. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté les points principaux du *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés*. Le *Rapport* était axé principalement sur l'avenir, c'est-à-dire sur le programme de développement pour l'après-2015. Mais, afin de comprendre l'avenir, les auteurs du *Rapport* s'étaient penchés sur le passé des pays les moins avancés (PMA), en particulier sur leurs résultats concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. L'expérience récente de ces pays montrait que la croissance à elle seule était insuffisante pour parvenir au développement. La croissance sans un changement structurel dynamique qui réorientait les ressources vers des activités à valeur ajoutée et soutenait la croissance de la productivité était synonyme d'impasse. L'histoire montrait que le développement durable passait par la transformation des activités peu productives en activités à forte productivité et par la diversification de la production et de la structure des exportations. Ainsi, les PMA devaient prêter une plus grande attention aux modèles de croissance et aux moteurs de l'économie.

9. Les groupes et les délégations ci-après ont fait des déclarations : Philippines, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Bénin, au nom des PMA; République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe africain; Union européenne et ses États membres; Uruguay, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; Philippines, au nom du Groupe asiatique; Suisse, au nom du Groupe JUSSCANNZ; Bangladesh; Éthiopie; Maroc; Chine et Kenya.

10. Tous les orateurs ont félicité la CNUCED pour la pertinence, l'originalité, l'à-propos et la qualité d'analyse du *Rapport* et, en particulier, pour son évaluation des résultats des PMA au regard des objectifs du Millénaire pour le développement dans l'optique de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le *Rapport* était très utile pour l'élaboration de mesures relatives à ces pays. Plusieurs orateurs ont souscrit à l'approche consistant à proposer des orientations et à présenter un certain nombre d'enseignements tirés du processus des objectifs du Millénaire pour le développement en guise de contribution au programme de développement pour l'après-2015.

11. Plusieurs représentants ont souligné le rôle unique que la CNUCED jouait dans l'analyse des politiques et l'aide aux PMA et ont souscrit aux études qu'elle effectuait sur ces pays et à la coopération technique qu'elle leur apportait. Ils ont demandé instamment à la CNUCED de diffuser aussi largement que possible les résultats de ses travaux de recherche ainsi que les orientations qu'elle préconisait pour éclairer le débat.

12. Un représentant a estimé que le *Rapport* démontrait que, face aux nouveaux enjeux mondiaux, la direction actuelle de la CNUCED était résolument tournée vers l'avenir. Il a recommandé d'examiner plus avant la manière dont la CNUCED appréhendait les nouveaux problèmes internationaux posés par le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que les efforts à déployer pour répondre aux attentes ambitieuses de ses membres. Un orateur a souligné l'importance du développement des PMA pour son pays, qui n'était pas un PMA mais qui avait pour voisins de nombreux pays de cette catégorie. D'où la pertinence du *Rapport*.

13. La plupart des délégations ont souscrit au concept du « paradoxe des PMA », défini dans le *Rapport*, selon lequel la croissance économique ne conduirait pas, à elle seule, au développement durable, en particulier dans une économie mondialisée, si elle ne s'accompagnait pas d'une transformation structurelle, d'une croissance de la productivité et d'une création d'emplois. C'est pourquoi ces délégations ont accueilli avec satisfaction les mesures de politique intérieure proposées dans le *Rapport*. Certaines délégations ont indiqué que les PMA devraient mettre en œuvre des stratégies plus adaptées à leur situation. À cet égard, certains orateurs ont mis l'accent sur le rôle déterminant de la

diversification de l'agriculture et de l'économie rurale dans le processus de transformation et ont demandé à la CNUCED de donner des orientations sur la question.

14. La communauté internationale devrait honorer ses engagements en matière d'aide au développement. Certains représentants ont rappelé l'importance qu'il y avait à mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ainsi qu'à réformer les institutions internationales en faveur du développement durable dans les PMA. Selon un orateur, l'aide au développement était importante, de même que la mobilisation des ressources intérieures, en particulier par le secteur privé. L'instauration d'un cadre réglementaire propice pourrait accroître les autres sources de financement du développement, telles que les partenariats public-privé, les investissements étrangers directs et les envois de fonds. Cependant, la responsabilité ultime du développement incombait aux gouvernements nationaux.

15. Plusieurs orateurs étaient de l'avis que le paradoxe des PMA traduisait les lacunes du processus des objectifs du Millénaire pour le développement : si les objectifs étaient assortis de cibles précises, aucune explication n'était donnée quant à la manière de les atteindre. Il était effectivement nécessaire de rectifier cette erreur, et certains demandaient qu'une attention particulière soit accordée aux PMA lors de l'élaboration du programme pour l'après-2015. Plusieurs orateurs ont rappelé que la coopération fiscale internationale était importante pour mobiliser davantage de ressources au service de la transformation structurelle. Un orateur a souligné la nécessité de mettre en place un cadre de gouvernance qui permettrait d'acheminer les ressources vers des secteurs plus productifs de l'économie. Un autre a estimé que la communauté internationale assumait ses responsabilités, par exemple en matière d'accès aux marchés, tout en reconnaissant que des progrès importants pouvaient être accomplis, notamment en ce qui concerne les programmes d'aide au commerce.

16. Certains orateurs ont mis l'accent sur le lien existant entre la transformation structurelle de l'économie et la nécessité d'intégrer des chaînes de valeur mondiales, étant donné que la capacité des PMA de participer à ces chaînes et au commerce international était faible.

17. Parmi les besoins évoqués figuraient aussi l'aide à l'évaluation et à la comparaison des capacités productives des PMA ainsi que le renforcement des synergies entre la CNUCED et ces pays, en particulier pour la formulation d'orientations et de solutions permettant de rééquilibrer la situation, par exemple dans l'organisation du système commercial international.

B. Réunion-débat : *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés : croissance et transformation structurelle − Un programme de développement pour l'après-2015*

(Point 2 de l'ordre du jour)

18. La réunion-débat de haut niveau a porté sur la « transformation structurelle et le programme de développement pour l'après-2015 pour les PMA ». Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a indiqué que le *Rapport sur les pays les moins avancés* était le seul rapport périodique des Nations Unies qui examinait les questions relatives aux PMA sur le fond. L'édition 2014 arrivait effectivement à point nommé, puisque 2015 devait marquer un tournant dans la politique de développement avec l'introduction des objectifs de développement durable. En outre, elle mettait l'accent sur certains points essentiels du

débat sur le reclassement des PMA. Il ressortait du *Rapport* que les pays capables de transformer leur économie et de diversifier leur production au profit du secteur manufacturier obtenaient de meilleurs résultats au regard des objectifs du Millénaire pour le développement que les autres PMA. Ces pays connaissaient également une croissance de la productivité du travail et une création d'emplois plus rapides dans le secteur industriel. Il était par conséquent essentiel d'élaborer des politiques favorisant la transformation structurelle afin de donner aux PMA les moyens de rejoindre les rangs des pays à revenu intermédiaire et d'absorber les chocs liés à leur changement de statut, par exemple la perte de l'accès préférentiel aux marchés.

19. Les intervenants se sont également penchés sur les nombreuses difficultés auxquelles étaient confrontés les PMA durant le processus de reclassement. Ils ont reconnu la contribution importante du *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés*, qui était la première étude exhaustive sur le changement structurel dans les PMA. Le Plan d'action d'Istanbul avait pour ambition de parvenir au reclassement de plus de la moitié de ces pays d'ici à 2020, mais, afin d'atteindre ce résultat, les PMA devraient résoudre des problèmes structurels considérables. Par exemple, le Bénin avait déployé des efforts importants pour respecter les engagements énoncés dans ce plan. Au cours des trois dernières années, le pays avait mis en œuvre des réformes importantes visant à augmenter ses capacités productives. Le Gouvernement avait soutenu activement le développement de la production de coton et de verre; de nombreuses entreprises avaient intégré le secteur formel; et les formalités administratives avaient été réduites afin de favoriser la compétitivité des entreprises locales. Le pays s'était également concentré sur l'artisanat en finançant de nombreux microprojets, en fournissant des infrastructures essentielles, telles que l'électricité dans les zones rurales, et en créant un salon international de l'artisanat. Dans le secteur agricole, le Gouvernement s'efforçait de promouvoir dans le même temps la production et la sécurité alimentaire en mettant en œuvre des politiques de concurrence qui créent des conditions équitables pour tous et en mettant en place des infrastructures et des financements. Tout en favorisant l'activité économique et la concurrence, le Gouvernement avait renforcé le réseau de protection sociale en mettant sur pied une agence de la protection civile et en améliorant la couverture médicale.

20. Les résultats de ces vastes réformes étaient rassurants : en 2013, le produit intérieur brut (PIB) du Bénin était passé à 6,5 %, soit près du double du PIB de 2011; l'inflation, estimée à 1 %, avait enfin été maîtrisée; et le déficit budgétaire avait été sensiblement réduit, tombant à 3,6 % du PIB. Néanmoins, des problèmes persistaient. La structure de la production devait être davantage diversifiée, le pays manquait encore de capital humain et les liens entre les entreprises et le système éducatif avaient besoin d'être resserrés. Enfin, l'intégration intrarégionale devrait être renforcée et davantage d'efforts devraient être déployés dans les instances internationales pour faciliter l'accès aux marchés mondiaux.

21. Pour ce qui est de la transformation structurelle dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, de nombreux PMA avaient connu une croissance économique sans transformation structurelle, ce qui mettait en péril la pérennité de la croissance et des emplois de qualité pour les années à venir, et la communauté internationale avait choisi d'aider les secteurs sociaux, plutôt que d'agir sur les moteurs du développement. Le monde assistait à un rééquilibrage du programme international de développement entre les aspects économiques, les aspects sociaux et les aspects environnementaux du développement. D'où la probable réorientation du débat consacré au développement après 2015 sur la transformation structurelle en tant que moteur principal de la croissance et du développement humain.

22. Le processus de transformation structurelle était bien compris. Il pouvait être mené à bien en redistribuant les ressources entre secteurs, c'est-à-dire en transférant de la main-d'œuvre du secteur agricole vers des secteurs à plus forte productivité, tels que le secteur manufacturier et le secteur des services, et les facteurs directs de productivité pouvaient également évoluer. Par exemple, des mesures pourraient être prises pour orienter la main-d'œuvre vers les entreprises les plus productives au niveau sectoriel et vers les chaînes de production les plus productives au niveau des entreprises. Cependant, il était particulièrement difficile de mesurer précisément ce processus dynamique car la transformation comportait plusieurs dimensions et les analyses structurelles de la croissance qui avaient été effectuées dans le passé étaient fondées sur des hypothèses subjectives.

23. Malgré ces difficultés, les PMA avaient accompli des progrès depuis les années 60. Au cours des deux dernières décennies, la croissance globale de la productivité dans les PMA africains semblait s'expliquer principalement par l'évolution des facteurs directs de productivité, alors que ces pays paraissaient en retard sur les pays asiatiques en matière de réaffectation de la main-d'œuvre entre secteurs économiques. De plus, les données présentées par un intervenant montraient que, même lorsque des ressources avaient été redirigées vers des secteurs plus productifs, essentiellement dans les années 2000, il y avait eu des gains statiques dus à cette réallocation, mais aussi des pertes dynamiques. Après 1990, les services marchands s'étaient développés et avaient absorbé une grande partie des postes perdus dans l'agriculture. Si les niveaux de productivité dans ces services dépassaient le niveau moyen de productivité de tous les secteurs, la croissance de la productivité demeurait faible. En conséquence, le changement structurel n'avait pas renforcé la croissance en Afrique.

24. Les chocs de demande et d'offre que les PMA connaîtraient probablement dans un avenir proche nécessitaient la mise en œuvre d'un ensemble de mesures susceptibles de stimuler la transformation économique dans ces pays. Les intervenants ont souligné l'importance des actions suivantes : recourir à la politique industrielle afin de modifier la structure sectorielle de la production en faveur de secteurs offrant de meilleures perspectives de croissance économique, en particulier grâce à des zones économiques spéciales; renforcer la relation entre l'État et les entreprises; stimuler les institutions de financement du développement; et utiliser l'aide d'une manière plus transformatrice.

25. Lors des débats qui ont suivi, les participants ont souligné les bons résultats en matière de croissance de plusieurs PMA qui leur avaient permis de développer et d'améliorer leurs infrastructures.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

26. À sa séance plénière d'ouverture, le 10 décembre 2014, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(60)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés : croissance et transformation structurelle − Un programme de développement pour l'après-2015*.

3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-neuvième session.

4. Questions diverses.

5. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixantième réunion directive.

B. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixantième réunion directive

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la session sous l'autorité du Président et du rapporteur.

Annexe I

Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts.
4. Les politiques de développement du commerce et le programme de développement durable pour l'après-2015.
5. Définition des politiques nationales dans le contexte d'accords commerciaux régionaux existants.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts.
4. Mobilisation de l'investissement au service du développement : contribution de la CNUCED dans le contexte du financement du développement.
5. a) Entreprenariat et objectifs de développement durable;
   b) Politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des stratégies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Arabie saoudite
Autriche
Azerbaïdjan
Bangladesh
Barbade
Bénin
Brésil
Chili
Chine
Côte d'Ivoire
Cuba
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Finlande
France
Grèce
Haïti
Indonésie
Iraq
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Lettonie
Libye
Madagascar
Maurice
Mexique
Monténégro
Myanmar
Népal
Oman
Ouzbékistan
Paraguay
Pérou
Philippines
Pologne
Qatar
République arabe syrienne
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Serbie
Suisse
Trinité-et-Tobago
Yémen

2. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la réunion :

État de Palestine

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Commission économique eurasienne
Organisation de coopération islamique

* La présente liste ne contient que les noms des participants dûment inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(60)/INF.1.

Union africaine
Union européenne

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la réunion :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees